Modèle 4

Société régionale de services énergétiques : Vlaams Energiebedrijf - VEB

Belgique

RESPONSABILITÉ	PUBLIQUE
Responsable du programme	Vlaamse Overheid (région flamande)
Unité de mise en œuvre du programme	Vlaams Energiebedrijf NV
Modèle de mise en œuvre	Centrale d'achats d'énergie (marché pour la fourniture d'énergie) Les contrats de performance énergétique (CPE)
Services d'exploitation	Négociant Facilitateur Agrégateur Assesseur
Projets financés	Efficacité énergétique (bâtiments) Autres (infrastructures)
Ambitions/Objectifs	Efficacité énergétique : Cible : 1 200 organisations et bâtiments publics en Flandre, avec l'objectif d'atteindre 25 % d'économies d'énergie
Bénéficiaires	Organismes publics en Flandre
Mécanisme de financement	Sociétés de services énergétiques (SSE) Propriétaires fonciers Établissements financiers
Instruments financiers	Financement des CPE Capitaux/Fonds propres Prêts

Récapitulatif

« *Vlaams Energiebedrijf NV* » (VEB) est une agence flamande externe indépendante constituée par le gouvernement flamand en 2012 et immatriculée en tant que société publique à responsabilité limitée. L'existence et l'immatriculation de VEB ont été fortement modelées par la situation politique en Belgique depuis 2009 (avec par exemple, le transfert de compétences fédérales aux régions). VEB est aussi le fruit de la volonté de certains partis politiques flamands de créer une alternative flamande à la compagnie d'énergie historique existant en Belgique.

Lors de ses débuts, la mission de la société était de faciliter, de fournir et de coordonner les services d'énergie afin de réaliser des économies en la matière dans les bâtiments publics, de faciliter ou d'intervenir en tant qu'acteur sur le marché de la production d'électricité (production verte et/ou

décentralisée) et de gaz (cogénération) ou sur le marché de la distribution d'électricité et de gaz, ainsi que de faciliter ou d'intervenir en tant qu'acteur sur le marché des certificats verts et de la cogénération.

Depuis l'immatriculation de la société, ses objectifs et ses activités ont changé. Aujourd'hui, VEB intervient principalement en tant que centrale d'achats pour les énergies et en tant que facilitateur des investissements dans l'efficacité énergétique au profit des institutions publiques flamandes centrales et locales.

En tant que centrale d'achats, VEB se donne pour objectif d'attirer 30 % des instituts publics flamands et a pour ambition de réaliser, après 3 ans, 40 M € d'économies d'énergie annuelles avec ces autorités flamandes ciblées.

Avec son programme d'efficacité énergétique, VEB vise 1 200 bâtiments publics flamands avec un projet de base énergétique actuel de 100 M €. VEB a pour but d'atteindre 25 % d'économies d'énergie grâce à des mesures d'efficacité énergétique, ou 25 M € d'économies annuelles.

VEB est vraiment devenue opérationnelle dans le courant de l'année 2014 et, aujourd'hui, elle compte environ 60 clients pour lesquels elle procède à des achats d'énergie groupés (environ 8 % du marché). Pour le 1er trimestre 2015, elle a enregistré des économies annualisées de 12 M € (9,8 M € de dépenses énergétiques et 2,2 M € de dépenses administratives/de facturation), soit 20 % d'économies sur la facture énergétique.

Récemment, VEB a réussi à mener à bien un appel d'offres d'un projet d'efficacité énergétique de bâtiments (contrat de maintenance et de performance énergétique (modèle CMPE)) et participait au processus d'appel d'offres de 2 autres projets.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Programme d'approvisionnement en énergie

- Les organisations du secteur public flamand souhaitant diminuer leur facture d'énergie peuvent adhérer au programme de la centrale d'achats VEB, destiné aux autorités flamandes, sans avoir à passer par un processus d'appel d'offres public.
- VEB devient le fournisseur d'énergie de l'organisme public flamand une fois que les contrats de fourniture d'énergie existants lui ont été transférés. VEB est chargée d'acheter ou de produire de l'énergie et de la facturer à ses clients publics au prix coûtant.

Programme d'efficacité énergétique

- Les organisations du secteur public flamand souhaitant réaliser des économies d'énergie par le biais de contrats de maintenance et de performance énergétique (CMPE) peuvent faire appel aux services de VEB.
- Dans son rôle de facilitateur, VEB soutient les organisations tout au long du processus, de la définition et de l'analyse du projet de base à l'appel d'offres, en passant par la négociation des contrats. VEB peut également guider les organisations au cours de la phase de la mise en œuvre des opérations.

- Grâce à la rédaction de devis et de contrats normalisés, VEB peut proposer à ses clients des délais raccourcis.
- La SSE sélectionnée met en place les mesures d'efficacité énergétique ou, le cas échéant, procède aux travaux de rénovation et fournit le service nécessaire. Au cours de la période convenue (10 ans en général), le propriétaire du bâtiment ou l'organisme public utilise la totalité ou une partie des économies d'énergie pour rémunérer la SSE pour les services rendus et l'investissement initial. Une fois le contrat venu à son terme, l'organisation publique obtient le plein bénéfice des économies d'énergie.
- Le financement des investissements dans le cadre de ce modèle est assuré de manière assez classique, avec des fonds propres ou des emprunts (prêts) contractés soit par la SSE, soit par l'autorité publique.
- VEB propose ses services aux autorités flamandes et à d'autres autorités en Flandre au prix coûtant, car elle n'a pas vocation à générer des bénéfices en tant que société.

Fig. 1. Modèle opérationnel et financier lié à l'efficacité énergétique des bâtiments

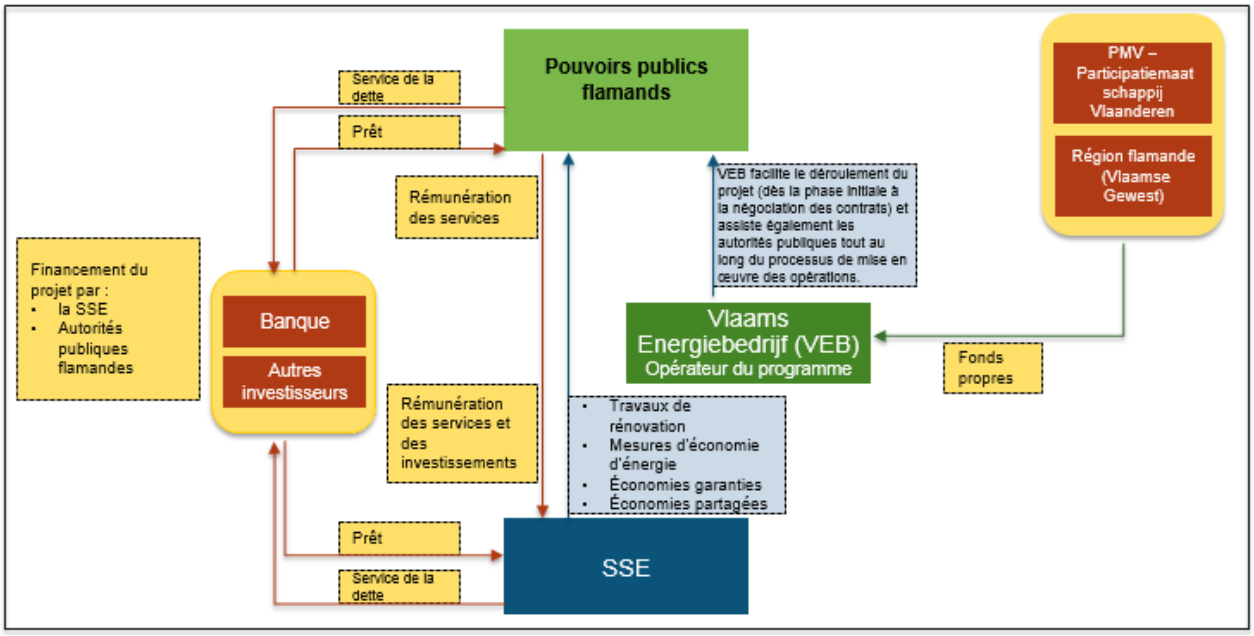

Unité de mise en œuvre du programme

VEB est l'unité de mise en œuvre du programme de consommation énergétique rationnelle et d'économies d'énergie de la région flamande. C'est une agence flamande externe indépendante établie en tant que société publique à responsabilité limitée, dans laquelle PMV (*Participatiemaatschappij Vlaanderen* - société d'investissement flamande détenue par la Région flamande) a une participation.

Actuellement, l'unité fonctionne essentiellement comme une centrale d'achats pour les énergies (électricité et gaz) pour le compte des autorités flamandes, mais elle est également autorisée à proposer ses services à d'autres autorités régionales. VEB achète de l'énergie (électricité et gaz

100 % écologiques) sur le marché à court terme (marché au comptant) et le vend au gouvernement flamand et aux institutions publiques. Cela lui demande de mener à bien diverses tâches d'approvisionnement et de gestion administrative, telles que la facturation et le contact avec la clientèle.
En ce qui concerne les projets d'efficacité énergétique, l'unité agit en premier lieu en tant que promoteur et facilitateur du programme.

Elle s'est fixée principalement 2 objectifs, à savoir :

- rendre les bâtiments de la région flamande plus économes en énergie grâce à la facilitation de projets d'efficacité énergétique, en évaluant la consommation d'énergie des bâtiments publics flamands et en permettant l'utilisation rationnelle de l'énergie grâce aux CPE et au regroupement des bâtiments ;
- fournir de l'énergie (moins chère) aux autorités flamandes grâce à des achats groupés (centrale d'achats).

VEB a obtenu une participation initiale de 50 M €.

VEB compte actuellement 16 employés qui travaillent pour la plupart à l'exploitation de la centrale d'achats pour les énergies. Les coûts d'exploitation annuels liés à l'efficacité énergétique sont actuellement plutôt bas, étant donné que VEB commence juste à travailler dans la facilitation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics. VEB a récemment emporté son premier projet CPE/SSE pour son client OPZC Rekem (centre psychiatrique).

Structure juridique	*EExtern verzelfstandigd agentschap in de vorm van een Naamloze Vennootschap* (Agence flamande externe indépendante établie en tant que société publique à responsabilité limitée)
Description des actionnaires	Publique
Fonds propres	50 M €
Actionnaires	PMV - *Participatiemaatschappij Vlaanderen*
Personnel dédié au programme	Besoin élevé : 16 ETP, mais seulement quelques-uns dédiés à l'efficacité énergétique
Coût d'exploitation du programme	Modéré

Organisation et partenariats

Vlaamse Gewest (Région flamande) : Responsable du programme et initiateur politique, contrôle la société VEB par le biais de PMV (la région flamande est le seul actionnaire de PMV).

Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) : Société d'investissement et actionnaire majoritaire de VEB depuis mai 2015. A repris le rôle d'investisseur de VEB depuis 2015.

Vlaams Energiebedrijf (VEB) : A recruté le personnel et mis au point les procédures, les outils et les services du programme. Assure les services d'une unité de mise en œuvre de programme : négociation, promotion, facilitation et agrégation de projets, fourniture de services énergétiques.

Bénéficiaires

Bénéficiaires	Autorités flamandes Autorités locales
Type de projets	Efficacité énergétique des bâtiments Autres (infrastructures)
Soutien opérationnel	Facilitation des projets par le biais de l'Unité de mise en œuvre du projet
Aide financière	Les coûts de facilitation de projets sont facturés au prix coûtant

Mécanisme de financement

Financement par l'Unité de mise en œuvre du programme	VEB a été financée par ses actionnaires (Région flamande) et compte actuellement 50 M € de capitaux propres.
Financement des projets	Les projets sont essentiellement financés par les fonds propres des bénéficiaires ou éventuellement par les sociétés de services énergétiques.
Mécanisme de financement	Sociétés de services énergétiques (SSE) Propriétaires fonciers Institutions financières
Volume des fonds	N/A
Type de fonds	N/A
Sources des fonds	N/A
Instruments financiers	Financement des CPE Capitaux/Fonds propres Prêts

Résultats

En mai 2015, VEB affichait les résultats suivants :

Approvisionnement en énergie :

Mars 2015 : volume livré de 800 GWh (385 GWh d'électricité et 415 GWh de gaz) à 57 clients (modèle de centrale d'achat), soit 8 % du marché total.
Mai 2015 : économies de 12 M € en 2015 (9,8 M € de dépenses énergétiques et 2,2 M € de dépenses administratives/de facturation), soit 20 % d'économies sur la facture énergétique.

Efficacité énergétique :
VEB emporté un contrat de renforcement de l'efficacité énergétique avec OPZC Rekem (centre psychiatrique) sur le modèle du CMPE. À l'heure actuelle, 2 autres projets en sont à la phase d'appels

d'offres : *De Vlaamse Opera* (Opéra flamand) et *BLOSO Gent* (Administration des sports régionaux des autorités flamandes).

Coordonnées

Vlaams EnergieBedrijf
Tour & Taxis
Koninklijk Pakhuis 301 (4e verd.)
Havenlaan 86C
1000 Brussel
+32 2 421 32 00

info@vlaamsenergiebedrijf.eu
www.vlaamsenergiebedrijf.eu

Fiche d'informations

Informations générales

Pays	Belgique
Modèle	Société régionale de services énergétiques : Vlaams Energiebedrijf - VEB
Date de création	2012

Description du modèle

Responsabilité	Publique
Responsable du programme	Région flamande
Unité de mise en œuvre du programme	VEB - Vlaams Energiebedrijf
Services d'exploitation	Négociant Facilitateur Agrégateur Assesseur
Modèle de mise en œuvre	Les contrats de performance énergétique (CPE)
Types de projets financés	Efficacité énergétique des bâtiments
Bénéficiaires	Autorités flamandes (région) Autres autorités locales au sein de la région flamande
Couverture géographique	Région (6,4 M d'habitants)

Descriptif du mode financier

Financement du projet	Publique
Mécanisme de financement de projet	Sociétés de services énergétiques (SSE) Propriétaires fonciers Établissements financiers
Instruments financiers	Financement des CPE

	Capitaux/Fonds propres Prêts
Modèle de remboursement	Accord de services partagés Accord d'économies garanties

Profil de risque du projet

Risque de performance	Sociétés de services énergétiques (SSE)
Recours	Inconnu
Risque financier	Sociétés de services énergétiques (SSE) Propriétaires fonciers

Exigences du modèle

Besoins en personnel	Modéré Moins de 10 ETP dédié à l'efficacité énergétique
Exigences en matière de capitaux propres ou de financement	Modéré Moins de 5 millions d'euros

Indicateurs clés du modèle

Volume d'investissement depuis la création	Inconnu
Taille du projet (ou du portefeuille de projets)	Inconnu
Niveau d'économie d'énergie moyen	Inconnu

Stade de développement

Stade de développement/de mise en œuvre	Croissance
Maturité du développement opérationnel	Croissance
Maturité du développement financier	Faible

Qualifications

Niveau d'établissement	Quelques exemples
Potentiel de croissance	Vaste
Évolutivité du modèle	Élevée
Reproductibilité du modèle	Modéré
Impact sur les comptes publics	Élevée

Sources

http://www.vlaamsenergiebedrijf.eu/

Crabbé Sven, Het Vlaams EnergieBedrijf. Drie pijlers, één focus, 3 février 2015

Goessens Inge, Energie aanpak eigen gebouwen: zelf doen? Energieprestatiecontract? , 7 mai 2015

Gryffroy Andries, Het Vlaams EnergieBedrijf. Drie pijlers, één focus, Project ESCO Limburg 2020, 28 mars 2014

Advies Machtiging oprichting Vlaams Energiebedrijf, published by Sociaal-Economische raad van Vlaanderen, 26 janvier 2011

Annual Accounts 2013, Jaarrekening 2013 Vlaams Energiebedrijf

Annual Accounts 2014, Jaarrekening 2014 Vlaams Energiebedrijf

Charte de gouvernance d'entreprise, Vlaams Energiebedrijf, réunion du conseil d'administration, 10 août 2012.

Decreet houdende machtiging tot oprichting van het privaatrechtelijk vormgegeven extern verzelfstandigd agentschap NV Vlaams Energiebedrijf, Moniteur belge, 10 août 2011.

Energielevering Vlaams EnergieBedrijf: resultaten 1e kwartaal 2015 en vooruitzichten 2016, publié par Vlaams Energiebedrijf, 2015.

Energierapport januari 2015, published by Vlaams EnergieBedrijf, 2015

Gedachtewisseling over het businessplan van het Vlaams Energiebedrijf, publié par le Parlement flamand, 7 juin 2013.

Vlaams Energiebedrijf probeert doorstart te maken, article publié dans De Tijd, 9 mai 2014.